



UNIVERSITE ABDELMALEK ESSAADI
PRESIDENCE
TETOUAN

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 04/2022
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE PROTECTION CONTRE LES
INONDATIONS DE L'EST TÉTOUAN

Le **05 Juillet 2022 à partir de 10h00**, il sera procédé, dans les bureaux de la présidence de l'Université Abdelmalek Essaâdi – Mhanech II – Tétouan à l'ouverture des plis relatifs à **l'appel d'offres ouvert sur offres des prix n° 04/2022** conformément au règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés pour le compte de l'université Abdelmalek Essaâdi (26 Avril 2022) relatif aux travaux d'aménagement et de protection contre les inondations de l'EST Tétouan

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré aux bureaux du Service économique à la présidence de l'Université Abdelmalek Essaâdi – Mhanech II – Tétouan, et il peut être téléchargé du portail de l'université www.uae.ma ou de celui des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

L'estimation Financière du Projet est de Onze Millions six cent soixante-trois Mille sept cent quinze Dirhams Toutes Taxes Comprises (11 663 715.00 DH TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à Trois Cent Mille Dirhams (300 000,00 DH)

Une visite des lieux est programmée le **Judi 23 Juin 2022 à 10h00**, Lieu de rassemblement est **EST TÉTOUAN**

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des candidats doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 du règlement précité ; Les plis des concurrents sont :

- soit déposés contre récépissé dans les bureaux du service économique à la présidence de l'Université Abdelmalek Essaâdi – Mhanech II – Tétouan ;
- soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception à : Avenue 9 avril BP 2117 - Tétouan ;
- soit remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- soit les transmettre, par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 8 Kaada 1435 (04 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 25 conformément au règlement précité :

A-Dossier administratif comprenant :

- 1) La déclaration sur l'honneur ;
- 2) Le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire ;
- 3) Pour les groupements, une copie légalisée de la convention constitutive du groupement prévue à l'article 140 du règlement précité

B- Dossier technique comprenant :

1. Pour les entreprises nationales : certificat de qualification et de classification ou sa copie certifiée conforme à l'originale suivant :

Classe minimale	Secteur	Qualifications exigées
3	A	A2 : Travaux courants en béton armée- maçonnerie pour bâtiments

2. Pour les entreprises non installées au Maroc : le dossier technique est composé des pièces prévues par l'article 8 paragraphe 2-2 du règlement de consultation.

C- Dossier additif, comprenant les pièces complémentaires exigées par le dossier d'appel d'offres.

(N.B) : Toutes les pièces exigées par le présent Appel d'offres doivent être originales ou copies certifiées conformes à l'originale.